



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/621
28 mai 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SIXIÈME RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DES NATIONS UNIES EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

I. INTRODUCTION

1. Aux termes du paragraphe 3 de sa résolution 1230 (1999) du 26 février 1999, le Conseil de sécurité a décidé de revoir tous les 45 jours, sur la base des rapports du Secrétaire général, le mandat de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA), à la lumière des progrès constatés dans la mise en oeuvre des engagements pris par le Président de la République centrafricaine dans sa lettre au Secrétaire général en date du 23 janvier 1999.

2. Conformément au paragraphe 18 de la même résolution, le premier rapport a été soumis au Conseil le 14 avril 1999 (S/1999/416). Le présent rapport décrit l'évolution de la situation en République centrafricaine depuis ce moment-là.

II. ASPECTS POLITIQUES DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

3. Malgré l'impasse concernant la répartition des sièges au Bureau de l'Assemblée nationale, que j'ai évoquée dans mon dernier rapport (S/1999/416, par. 3), l'Assemblée nationale a fonctionné normalement au cours de la période considérée et a pris des décisions au sujet d'un certain nombre de questions, dont la modification du code électoral et la réforme des forces armées et de l'économie. Ces questions sont traitées plus en détail ci-après.

Création de la Commission électorale mixte et indépendante

4. Une bonne partie de l'activité politique déployée par la MINURCA depuis mon dernier rapport a porté sur les questions relatives à la création, au fonctionnement et à la composition de la Commission électorale mixte et indépendante, qui est chargée d'organiser les élections et d'en assurer le bon déroulement. L'entrée en fonctions de la Commission, qui a finalement eu lieu le 19 mai après que ses membres eurent prêté serment, avait pris un sérieux retard par suite d'une série de désaccords entre la Mouvance présidentielle et l'opposition et en raison de dissensions internes. La Commission est composée de 27 membres, dont neuf issus de la Mouvance présidentielle, neuf issus de l'opposition et les neuf autres comprenant des membres des ministères et des indépendants.

5. Dans mon dernier rapport (par. 10 à 12), j'ai évoqué les objections exprimées par l'opposition devant la décision du Président Patassé de confier l'administration de la Commission dans les provinces aux sous-préfets, considérés comme lui étant loyaux. Du fait de ces objections, et après l'intervention de la MINURCA et de la communauté des donateurs, le Président a publié le 1er mai un décret établissant un dispositif de contrôle destiné à assurer le fonctionnement impartial de la Commission.

6. La Commission doit maintenant prendre d'urgence un certain nombre de décisions au sujet de l'organisation et du déroulement des élections, dont la date du scrutin, le budget électoral et les modalités du vote, toutes questions qui n'ont pas encore été tranchées. Le PNUD, qui est chargé au premier chef d'assurer la coordination de l'assistance électorale, est en train d'élaborer un budget en coopération avec la Commission et la MINURCA.

7. Dans sa révision du code électoral, l'Assemblée nationale a paraît-il tenu compte de bon nombre des propositions que la MINURCA et les donateurs avaient formulées après avoir étudié les élections législatives. Il semblerait en particulier qu'un accord soit possible quant à l'utilisation d'un seul bulletin de vote, à condition que les dépenses de formation et les dépenses relatives à l'éducation des électeurs soient prises en charge. Les donateurs ont indiqué qu'ils étaient prêts à couvrir ces dépenses.

Droits de l'homme

8. Au cours de la période considérée, la section des droits de l'homme de la MINURCA s'est principalement occupée d'organiser un séminaire national traitant de l'incidence des droits de l'homme dans le processus de reconstruction. Elle a également poursuivi la mise en oeuvre de ses projets d'éducation et d'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme, en particulier de la campagne de sensibilisation en la matière sur Radio MINURCA et du programme de formation à l'intention de la police nationale, son but étant de propager des concepts et des principes dans le domaine des droits de l'homme. La section a poursuivi ses émissions bihebdomadaires de programmes d'information et d'éducation en matière de droits de l'homme diffusées sur Radio MINURCA en français et en sango.

9. La section des droits de l'homme a également élaboré des plans en vue d'un séminaire national sur l'incidence des droits de l'homme dans le processus de reconstruction, qui doit se tenir à Bangui du 31 mai au 2 juin 1999. Ce projet, qui a été conçu dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004), doit déboucher sur l'adoption d'un plan d'action national pour l'enseignement et la promotion des droits de l'homme. Les participants et partenaires se sont mis d'accord sur plusieurs thèmes dont les suivants : développement, élections, administration de la justice, responsables de l'application des lois et forces de sécurité, femmes, enfants, réfugiés, médias et syndicats. Cette diversité de thèmes aidera à identifier les besoins et à fixer des priorités dans les principaux domaines de la défense et de la protection des droits de l'homme en République centrafricaine. La section des droits de l'homme travaille également à un programme de formation à l'intention des nouvelles recrues de la police, qui doit se tenir dans les mois à venir.

Information

10. Au cours de la période considérée, la section de l'information a tenu, lorsque la demande lui en était faite, des réunions d'information à l'intention des médias, du grand public et des écoles sur les questions suivantes : création et rôle de l'Organisation des Nations Unies, opérations de maintien de la paix et mandat de la MINURCA en République centrafricaine.

11. Outre qu'elle organise une conférence de presse hebdomadaire, la section de l'information publie une lettre mensuelle Lege Ti Siriri (Le chemin de la paix) en anglais, en français et en sango. Elle prépare aussi une revue de la presse hebdomadaire qui diffuse des informations sur la MINURCA et l'Organisation des Nations Unies provenant de la presse locale et de la presse internationale.

12. Les organismes des Nations Unies et les organismes de radiodiffusion d'État ont commencé une série de réunions afin d'améliorer la coopération et les échanges d'informations entre les deux parties. Un nouveau programme portant sur les forces armées de la République centrafricaine et intitulé "Tous ensemble" doit faire l'objet d'une émission de radio d'une demi-heure qui sera diffusée deux fois par semaine. Radio MINURCA va dorénavant consacrer une émission régulière à la Commission électorale et aux activités électorales de la MINURCA.

Présence de l'ONU après la fin de la Mission

13. Au paragraphe 17 de sa résolution 1230 (1999), le Conseil de sécurité m'a prié d'étudier, conformément à la déclaration de son Président en date du 29 décembre 1998 (S/PRST/1998/38), le rôle que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer dans la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix après le conflit en République centrafricaine, et dans cette optique de lui présenter, en consultation avec le Gouvernement de la République centrafricaine, des recommandations concernant une éventuelle présence de l'ONU en République centrafricaine après le départ de la MINURCA.

14. Bien que le Secrétariat ait procédé à des consultations approfondies sur cette question avec divers partenaires, dont le PNUD, il serait prématuré à ce stade de soumettre au Conseil des recommandations détaillées sur une éventuelle présence de l'ONU après le départ de la MINURCA. D'une façon générale, cependant, et sous réserve des résultats de l'élection présidentielle et de l'évolution de la situation en République centrafricaine, je pourrais envisager la création d'un bureau politique restreint qui serait installé à Bangui après le retrait de la MINURCA. Ce bureau aurait pour tâches :

a) De faciliter, dans l'intérêt de l'unité nationale, un dialogue suivi et la réconciliation entre les divers acteurs politiques, notamment, en particulier au cours de la phase postélectorale;

b) D'apporter son soutien à tous les efforts, y compris ceux émanant de la société civile, visant à consolider et renforcer le processus de démocratisation et à promouvoir une bonne gestion des affaires publiques et le respect de la légalité;

c) D'aider à mobiliser un appui financier et politique international en faveur de la mise en oeuvre des réformes économiques et sociales et des réformes sur le plan de la sécurité entreprises par le Gouvernement; et

d) D'offrir un cadre politique et de servir d'agent de coordination pour l'intégration des activités que les organismes des Nations Unies déploient dans le pays en faveur de programmes entrepris par le Gouvernement : programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, programmes de formation de la police, programmes en faveur des droits de l'homme et d'une culture de paix et autres programmes de consolidation de la paix après les conflits.

15. Étant donné qu'il faudra continuer à aider la République centrafricaine à mettre en oeuvre des réformes sur le plan de la sécurité, il sera peut-être nécessaire d'adjoindre au bureau envisagé un conseiller militaire et un conseiller de police civile. Il conviendra de prévoir en particulier de fournir une assistance internationale accrue à la police et à la gendarmerie nationales pour leur permettre de tirer parti au maximum de la formation qu'elles auront reçue au cours du mandat de la MINURCA. Je soumettrai au Conseil des propositions plus détaillées en temps opportun.

III. RÔLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DANS LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Concept des opérations

16. Aux termes du paragraphe 9 de sa résolution 1230 (1999), le Conseil de sécurité a autorisé la MINURCA à exercer un rôle de soutien dans la conduite des élections, en conformité avec les tâches déjà effectuées durant les élections législatives de novembre et décembre 1998, reconnaissant la responsabilité majeure que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aura dans la coordination de l'assistance électorale.

17. Le concept des opérations de la MINURCA au titre du soutien aux élections suppose le déploiement d'observateurs électoraux internationaux à Bangui et sur 10 sites en zones rurales pour observer chacune des étapes du processus électoral : la campagne électorale, la répartition et le fonctionnement des bureaux de vote, les deux tours du scrutin lui-même (qui devraient avoir lieu à trois semaines d'intervalle), la collecte et le dépouillement des bulletins de vote et l'annonce des résultats.

18. Comme je l'ai indiqué aux paragraphes 13 à 16 de mon précédent rapport, la MINURCA a continué, en attendant que la Commission électorale entre en fonctions, d'affiner et d'actualiser ses plans de soutien électoral. Un grand nombre de ces mises au point sont le fruit des enseignements tirés des élections de novembre et décembre et visent à remédier à quelques lacunes dans la qualité du soutien assuré à cette occasion. Le groupe électoral de la MINURCA, qui comprend trois personnes, est en cours de reconstitution, bien que des difficultés et des retards de recrutement persistent.

19. Les préparations du Secrétariat en vue des élections tiennent compte de la taille et de la structure administrative du pays ainsi que du mauvais état des transmissions et des transports, en particulier en dehors de la capitale. La

République centrafricaine a une superficie d'environ 623 000 kilomètres carrés et son électorat est estimé à quelque 1,5 million de personnes. Pour l'élection, il y aura au moins 2 500 bureaux de vote dans les 16 préfectures et les 69 sous-préfectures en dehors de la capitale, ainsi que dans les huit arrondissements de Bangui. L'élection présidentielle devrait avoir lieu pendant la saison des pluies, époque où le transport du personnel et des matériels sensibles à travers le pays sera encore plus difficile, lent et dangereux.

Emplacement et personnel des sites

20. Comme je l'ai souligné dans mon dernier rapport (par. 13 à 16), la MINURCA compte établir huit sites d'observation permanents et deux sites temporaires à travers le pays afin de surveiller les activités. Un petit nombre d'observateurs électoraux à long terme seraient déployés dans ces sites, vers le début du mois de juin. La MINURCA estime qu'il faut au moins 30 observateurs électoraux à long terme pour assurer l'observation du processus électoral d'une manière acceptable.

21. Il est également prévu de déployer jusqu'à 200 observateurs à court terme qui seraient chargés d'observer très attentivement les activités pendant les 14 jours précédant le premier tour de l'élection, et environ le même nombre d'observateurs pour le second tour, si nécessaire. La date du premier tour n'a pas encore été arrêtée par la Commission électorale, mais selon la Constitution de la République centrafricaine, le scrutin devrait avoir lieu au début du mois de septembre. Sur les 200 observateurs à déployer, environ la moitié serait recrutés localement parmi les membres du personnel de la MINURCA, du PNUD, des ambassades, des consulats, des organisations non gouvernementales et autres organisations internationales présentes dans le pays, les 100 autres venant du Siège de l'ONU et d'autres bureaux des Nations Unies, essentiellement en Afrique et en Europe. Outre le personnel militaire, il y aurait dans chaque site un civil chargé de coordonner les activités, deux ou trois observateurs à long terme (22 sur le terrain et 8 à Bangui), et un spécialiste de la sécurité.

22. Les observateurs civils seraient affectés aux sites dès ceux-ci préparés et leur sécurité assurée par le déploiement d'un nombre limité de membres du personnel de la MINURCA et de militaires centrafricains ainsi que du matériel nécessaire. La Mission a donc l'intention de déployer dans chacun des six sites permanents – Berberati, Kaga Bandoro, Bangassou, Bossangoa, Bozoum et Mobaye – 34 militaires qui assureraient la sécurité de base, les transmissions, les services médicaux, le contrôle des mouvements, le transport aérien et l'alimentation en carburant, ainsi que d'autres besoins logistiques. Dans les deux autres sites permanents, Bouar et Bambari, qui serviront aussi de bases logistiques, la MINURCA déploiera 41 personnes, notamment des spécialistes supplémentaires des transports. Dix personnes seront déployées dans chacun des deux sites temporaires, ce qui portera à 306 le nombre des soldats de la MINURCA dans tous les sites. Seront également fournis 26 véhicules – trois pour chaque site permanent et un pour chaque site temporaire.

23. Le Secrétariat a pris contact avec des pays susceptibles de fournir des contingents pour leur demander les spécialistes supplémentaires de la logistique et des transmissions dont le déploiement est envisagé dans mon dernier rapport. Ceux-ci remplaceraient les 80 soldats supplémentaires fournis par la France au

titre du soutien logistique médical et les 16 spécialistes supplémentaires des transmissions fournis par le Canada pour appuyer les élections législatives en 1998. Des calculs révisés indiquent que, pour assurer les mêmes services dans un plus grand nombre de sites, il faudrait 68 spécialistes de la logistique et 32 spécialistes des transmissions, qui seraient déployés deux mois avant le premier tour et rapatriés deux semaines après le second. La durée totale du déploiement est donc estimée à 13 semaines.

24. Comme je l'ai également indiqué dans mon dernier rapport, et conformément au paragraphe 11 de la résolution 1230 (1999) du Conseil, le nombre de soldats des forces armées centrafricaines déployés pour soutenir l'élection sous la supervision de l'ONU et conformément aux règles d'engagement des Nations Unies sera porté à 360, dont 240 seront déployés dans les sites électoraux et 120 resteront à Bangui en tant que force d'intervention rapide et pour surveiller les matériels électoraux sensibles.

Besoins militaires, logistiques et de sécurité supplémentaires

25. Le personnel supplémentaire nécessaire pour les transmissions et la logistique devrait être fourni par le Canada et l'Égypte, respectivement. À l'heure actuelle, je prévois que ces spécialistes pourraient être intégrés aux effectifs existants autorisés de la MINURCA, soit 1 350 soldats. Toutefois, en cas de détérioration de la situation en matière de sécurité pendant la période de tension qui précédera les élections, je n'hésiterai pas à recommander au Conseil d'augmenter les effectifs actuels pour assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et du processus électoral.

26. Des donateurs potentiels ont également été contactés concernant la fourniture de contributions volontaires pour appuyer les troupes des forces armées centrafricaines qui aident la MINURCA. Ces troupes ont notamment besoin d'uniformes, de bottes et autres vêtements, ainsi que de moyens de transport aérien, de soutien médical et de rations, dont le coût est estimé à quelque 600 000 dollars. Elles seraient déployées sur les sites un mois avant le premier tour et n'en partiraient que deux semaines après le second tour, soit une durée totale de neuf semaines sur le terrain.

27. Afin de pouvoir réagir adéquatement à tous troubles éventuels pendant la campagne électorale, la MINURCA s'efforcera également de renforcer son équipement. Elle aurait notamment besoin de véhicules blindés de transport de troupes, à répartir entre sept compagnies, d'une ambulance blindée, d'un véhicule blindé équipé d'un soc pour dégager les barrages routiers, de dispositifs de vision nocturne et autre matériel.

28. Le succès des opérations de surveillance exige aussi des moyens air supplémentaires. Outre les deux aéronefs à voilure fixe dont la MINURCA dispose déjà, la Mission devra pouvoir utiliser temporairement des hélicoptères, notamment pour évacuer les malades et les blessés. Il est prévu de déployer tous les hélicoptères avant le premier tour. Il sera également nécessaire de disposer d'avions et de matériel connexe supplémentaires et de procéder à quelques travaux de rénovation des pistes. En tout état de cause, les mauvaises conditions météorologiques pendant la période électorale et l'absence de toute

infrastructure météo entraîneront inévitablement des retards et des annulations de vols et exigeront les plus grandes précautions en matière de sécurité.

IV. ASPECTS MILITAIRES ET SÉCURITAIRES

29. Le calme a régné en République centrafricaine et dans la capitale, Bangui, pendant la période considérée. Toutefois, par suite de l'accord conclu à Syrte, en Jamahiriya arabe libyenne, le 18 avril, le Tchad a commencé à retirer ses troupes, dont les effectifs sont estimés à 2 000 hommes, du nord de la République démocratique du Congo. En mai, une partie des forces tchadiennes a commencé à traverser le fleuve Oubangi à Zongo à destination de Bangui, puis s'est dirigée vers le Tchad en traversant le territoire de la République centrafricaine, sous la surveillance de la MINURCA.

30. La MINURCA prévoit que, à mesure que les Tchadiens se retirent, les rebelles congolais pourraient progresser jusqu'à Zongo, qui se trouve en face de Bangui sur l'autre rive du fleuve. Elle surveillera attentivement l'évolution de la situation étant donné les incidences que celle-ci pourrait avoir sur le plan de la sécurité à l'intérieur de la République centrafricaine, ainsi qu'à la frontière sud du pays.

Désarmement

31. Le rythme auquel les comités de désarmement rassemblent des armes avec l'appui du PNUD et de la MINURCA s'est ralenti, apparemment faute de fonds. En mai 1999, environ 62 % des armes légères et près de 95 % des armes lourdes prises au Gouvernement au cours des mutineries de 1996 avaient été récupérées. On pense toutefois qu'un grand nombre d'armes clandestines sont aux mains de particuliers.

32. En attendant le début des programmes de désarmement du PNUD une fois le financement nécessaire approuvé, le Gouvernement centrafricain verse quelques fonds à chaque comité aux fins d'opérations de sensibilisation et de rachat pour tenter de relancer les programmes. On espère qu'il intensifiera cette aide pendant la période menant à l'élection présidentielle.

Composante police civile

33. Au paragraphe 28 de mon dernier rapport, je rends compte des résultats du cinquième programme de formation à l'intention de la Gendarmerie nationale organisé par les 24 membres de la police civile qui constituent l'équipe de formation de la MINURCA. Le sixième programme de formation, destiné à 43 officiers et commandants de la police, a commencé le 26 avril et se poursuit. Le deuxième programme de formation à l'intention des membres de la police nationale s'est achevé le 16 avril. Il a permis de former 131 responsables de l'application des lois et 41 inspecteurs de police.

V. RESTRUCTURATION ET DÉMOBILISATION DES FORCES ARMÉES

34. Le 3 mai, l'Assemblée nationale a adopté en bloc, à une majorité partisane de 57 voix contre 47, les quatre projets de loi sur la restructuration des forces armées. L'opposition a voté contre ces projets, qu'elle avait appuyés

aux stades précédents de leur élaboration, en raison de ses objections à la définition donnée dans les textes de la Force spéciale de défense des institutions républicaines.

35. Les quatre nouvelles lois portent sur l'organisation et les effectifs de la défense nationale, la création du Conseil suprême de la défense nationale et la gestion des crises. Elles devraient être promulguées par décret présidentiel dans les jours à venir.

Restructuration

36. À la suite de l'adoption de ces lois, le programme de restructuration des forces armées a été axé sur la formation du personnel militaire des forces armées centrafricaines. Conformément au plan élaboré par le Comité mixte Gouvernement/MINURCA sur les lois et décrets relatifs à la restructuration, la MINURCA a déjà lancé un programme d'une durée de trois mois comportant des conférences et séminaires sur des questions telles que la démocratie, les droits de l'homme et le rôle de l'armée dans un régime démocratique.

Démobilisation

37. Les autorités ont achevé les préparatifs nécessaires pour faciliter la mise à la retraite de 630 des quelque 859 éléments des forces armées centrafricaines qui auraient dû quitter le service il y a trois ou quatre ans. Le principal obstacle est le manque de ressources du Gouvernement pour verser les primes et les pensions auxquelles ont droit les retraités.

38. Comme il est noté dans mon dernier rapport (par. 31), la démobilisation se déroule aussi conformément au Programme national de démobilisation et de réintégration des forces armées qui est financé par le PNUD. Les principaux objectifs du Programme consistent à atténuer les tensions au sein des forces armées grâce au départ de ceux qui veulent être réinsérés dans la vie civile, à réduire l'enveloppe salariale du budget de la défense et à faciliter le retour à la vie civile des anciens officiers dans des conditions économiquement productives.

39. Le Programme rencontre toutefois un certain nombre de difficultés. Outre la nécessité de trouver quelque 3,1 millions de dollars pour son financement, certains risques sont à craindre du fait de l'absence d'une armée républicaine nationale, équilibrée sur le plan ethnique et social et respectueuse des institutions démocratiques. Il faudra également que soit mis au point un plan cohérent de restructuration de l'armée qui donne satisfaction aux donateurs, et que le Gouvernement s'engage sans équivoque à verser, comme il y est tenu, les arriérés de solde et les pensions de retraite.

VI. ASPECTS ÉCONOMIQUES

40. Le programme de réforme économique de la République centrafricaine a considérablement progressé dans plusieurs domaines durant les premiers mois de 1999. Pendant la période à l'examen, l'Assemblée nationale a adopté une série de lois visant à promouvoir les réformes économiques et sociales. Sont à citer notamment la loi sur la privatisation de la Société nationale des produits

pétroliers (PETROCA), la loi sur la dissolution de la Société nationale des eaux, les lois portant dissolution de l'Office national de la main-d'oeuvre et de l'Organisation nationale interprofessionnelle de formation et de perfectionnement, remplacés par l'Agence centrafricaine pour la formation professionnelle et l'emploi, et la loi sur le statut de la fonction publique. Ces lois ont été adoptées dans le contexte du programme économique et financier du Gouvernement, qui bénéficie d'un appui au titre d'un accord de facilité d'ajustement structurel renforcée (accord FASR) avec le Fonds monétaire international (FMI).

41. Étant donné les progrès accomplis d'une manière générale dans la mise en oeuvre du programme, il est vraisemblable que l'appui extérieur en faveur de la République centrafricaine reprendra durant les mois à venir. Le Conseil d'administration du FMI devrait achever l'examen à mi-parcours au milieu du mois de juin, ce qui pourrait permettre de dépenser à cette date la deuxième tranche de l'accord FASR. Il pourrait en résulter, durant la seconde moitié de 1999, un nouvel appui de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, de l'Union européenne et d'autres donateurs bilatéraux.

42. Le faible niveau des recettes du Gouvernement centrafricain continue néanmoins de constituer un obstacle majeur à l'accomplissement de progrès soutenus sur la voie des réformes économiques et sociales. Un surcroît d'efforts est nécessaire pour améliorer le recouvrement des recettes fiscales, notamment aux postes de la douane, et il semblerait que le Gouvernement ait pris des mesures en vue de mieux gérer l'administration douanière. Le Gouvernement reçoit actuellement une assistance technique dans ce domaine, notamment de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). En raison également du manque de recettes, le Gouvernement n'a pas pu verser ponctuellement les traitements des fonctionnaires. En conséquence, mon Représentant spécial, M. Oluyemi Adeniji, a continué d'exercer des pressions sur les autorités centrafricaines pour leur faire comprendre la nécessité de donner suite aux réformes actuellement entreprises pour accélérer la création de recettes fiscales.

VII. ASPECTS FINANCIERS

43. Les prévisions de dépenses révisées pour le fonctionnement de la MINURCA durant l'exercice en cours (1998-1999) et les prévisions pour l'exercice biennal 1999-2000, calculées sur la base du coût intégral, s'élèvent à 65,9 millions de dollars et 32,2 millions de dollars, respectivement. La Cinquième Commission a déjà examiné ces prévisions au cours de ses séances actuelles, et l'Assemblée générale devrait prendre sous peu une décision à ce sujet.

44. En ce qui concerne les prévisions de dépenses liées au rôle d'appui que la MINURCA a été autorisée à jouer dans la tenue des élections présidentielles, je présenterai ultérieurement mes propositions à l'Assemblée générale, une fois que l'ensemble des besoins aura été défini, que les plans concernant le personnel et le soutien logistique auront été mis au point et que tous les paramètres touchant l'assistance électorale auront été établis.

45. Au 15 mai 1999, le montant des contributions non acquittées au titre du compte spécial de la MINURCA s'élevait à 15,7 millions de dollars. Le montant

total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix se chiffrait à cette date à 1,6 milliard de dollars.

VIII. OBSERVATIONS

46. La situation politique est restée relativement calme dans l'ensemble. L'Assemblée nationale a fonctionné normalement et les députés de la Mouance présidentielle et de l'opposition ont participé activement aux débats. Ces facteurs ont facilité l'examen et l'adoption des lois sur la restructuration des forces armées centrafricaines et la réforme économique, conformément aux engagements que le Président Patassé avait pris auprès de moi dans sa lettre du 23 janvier 1999. Dans ce contexte, je prends note des mesures prises pour privatiser la PETROCA et d'autres entreprises publiques, de la révision du Code électoral et de l'adoption par l'Assemblée nationale des quatre projets de loi sur la restructuration des forces armées.

47. Les mesures adoptées jusqu'ici n'ont toutefois pas permis d'accroître les recettes de l'État, qui continuent d'être inférieures au montant escompté. Il en résulte clairement que le Gouvernement doit consentir d'autres efforts résolus pour faire face à la situation financière du pays. Mon Représentant spécial ainsi que les chefs des programmes et organismes des Nations Unies à Bangui continueront d'encourager le Premier Ministre à prendre les mesures voulues pour améliorer sensiblement l'économie, conformément au programme qui a été convenu avec le FMI et la Banque mondiale.

48. La méfiance persistante qui règne entre les dirigeants de la Mouance présidentielle et l'opposition a considérablement retardé l'inauguration de la Commission électorale. Il est maintenant nécessaire de redoubler d'efforts afin d'achever et d'appliquer les plans nécessaires pour que l'organisation des élections présidentielles soit achevée durant le peu de temps qui reste. Je demande instamment au Conseil d'approuver le plan d'appui électoral présenté par la MINURCA, qui est fondé sur le minimum nécessaire pour pouvoir vérifier de manière acceptable, eu égard aux conditions difficiles qui règnent en République centrafricaine, si les élections à venir se sont déroulées librement et régulièrement.

49. Au paragraphe 25 ci-dessus, j'ai déclaré que le personnel militaire supplémentaire nécessaire pour l'assistance électorale pourrait être absorbé dans le dispositif existant de la MINURCA, mais que je n'hésiterais pas à demander au Conseil des renforts pour rétablir la sécurité de la Mission si j'estimais que celle-ci était en danger. Quoi qu'il en soit, je ferai le maximum pour rester dans les limites de l'effectif autorisé de 1 350 soldats et tiendrai le Conseil pleinement informé de l'évolution de la situation à cet égard.

50. Le retrait des forces tchadiennes de la République démocratique du Congo est surveillé de près. Bien que la situation en matière de sécurité soit restée calme en République centrafricaine, la possibilité d'une avancée des rebelles jusqu'à l'Oubangui pourrait donner lieu à une certaine instabilité. J'ai l'intention de tenir le Conseil de sécurité pleinement informé de toute menace éventuelle pour la stabilité et la sécurité en République centrafricaine,

notamment en raison des répercussions possibles sur le personnel des Nations Unies ou le processus électoral.

51. Étant donné les mesures prises par le Gouvernement depuis mon dernier rapport, le Conseil de sécurité voudra peut-être prendre note des progrès accomplis jusqu'ici afin d'encourager le Gouvernement à poursuivre ses réformes et à améliorer la création de recettes fiscales. Il serait également très utile que le Conseil exprime son appui et que les donateurs bilatéraux accordent une assistance financière afin que puisse se poursuivre la restructuration des forces armées, de la police et de la gendarmerie. Il est essentiel que soient accomplis de nouveaux progrès dans la mise en place d'une force de sécurité bien entraînée et équipée en raison de l'instabilité de la situation en République centrafricaine et aux alentours.

52. On ne saurait trop insister sur le caractère urgent de la mise en oeuvre de ces réformes et de l'exécution des plans et préparatifs nécessaires pour les élections. Les retards enregistrés jusqu'ici, en particulier dans la création de la Commission électorale, ont sérieusement limité la mesure dans laquelle la MINURCA peut aider au processus électoral, compte tenu des délais imposés par la Constitution de la République centrafricaine et la date d'expiration du mandat de la Mission qui est fixée au 15 novembre. Les plans de déploiement indiqués plus haut pour l'assistance électorale sont essentiels pour assurer la crédibilité des élections. Tout autre retard ou réduction de l'appui électoral risquerait de compromettre l'objectif d'ensemble auquel ont oeuvré la MINURCA et le Gouvernement depuis le déploiement initial de la Mission.

53. Pour conclure, je tiens à exprimer ma reconnaissance à mon Représentant spécial et au commandant de la Force, le général de division Barthélémy Ratanga (Gabon), ainsi qu'à tout le personnel de la MINURCA, pour les efforts qu'ils ont déployés durant la période considérée.

Annexe

MISSION DES NATIONS UNIES EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE :
CONTRIBUTIONS AU 24 MAI 1999

	Observateurs de l'état-major	Unité d'appui	Soldats	Total
Burkina Faso	6		120	126
Canada	4	—	51	55 ^a
Côte d'Ivoire	8	15	210	233
Égypte	8	200	120	328
Gabon	8	—	120	128 ^b
Sénégal	9	—	120	129
Tchad	6	—	118	124
Togo	6	—	120	126
Total	55	215	979	1 249 ^c

^a Non compris les éléments nationaux de soutien logistique (22).

^b Outre le commandant de la Force.

^c Non compris 24 observateurs de la police civile provenant des pays suivants : Bénin (2), Cameroun (1), Côte d'Ivoire (1), France (7), Mali (6), Portugal (2), Sénégal (3) et Tunisie (2).

